

INFO → **ÉNERGIE**



**Copropriété Ancely
Bâtiment W
Octobre 2017
Informations sur les aides
financières**



Conseils gratuits et indépendants

Maîtrise de l'énergie, efficacité énergétique et énergies renouvelables

Membre du Réseau « Rénovation info service »

INFO → **ÉNERGIE**



renovation-info-service.gouv.fr

0 808 800 700

Service gratuit
+ prix appel

Permanences

Téléphone, mails, rendez-vous

*Accompagnements de copropriétés
depuis 2011*



toulouse
métropole

OCCITANIE
LA RÉGION
Pyrénées
Méditerranée



Contexte et scénarii de travaux

- Dernière AG → 2 scénarii ont été gardés

	Programme 0	Programme 4
Travaux	Ravalement simple	Isolation plancher bas + ITE + Châssis celliers + Portes tôle + Grilles + VMC + Chaudières
Gain énergétique	< 25 %	> 35 %
Aides mobilisables	-	ANAH Habiter Mieux Copropriétés, Eco chèque, Crédit d'impôt

Dispositifs et éligibilité

ANAH « Habiter mieux copropriétés » :

- Ingénierie du montage de dossier : 30% du devis d'Urbanis (AMO obligatoire)
- Travaux : 25% (plafond de de 15 000 € HT soit **3 750 € max**)
- Dépôt de dossier en 2017 uniquement : prime FART de **1 500 €**

Le Crédit d'Impôt Transition Energétique :

- Propriétaires occupants uniquement
- **30%** sur une partie de la facture (déduction faite des autres aides)
- A déclarer l'année suivant la facture de fin de travaux

Dispositifs et éligibilité

- **Propriétaire occupant (PO) :**
 - **Vérifier l'éligibilité éco chèque :**
 - Occupants sous conditions de ressources,
 - Travaux permettant de réaliser un gain énergétique de 25% uniquement
- **1 500 € en moyen de paiement aux entreprises**

MONTANT DE L'ÉCO-CHEQUE	
Le montant dépend du revenu du foyer du demandeur	
Nombre de part fiscale	PLAFOND Revenu annuel fiscal de référence
1	18 500 €
1,5	28 000 €
2	33 500 €
2,5	36 000 €
3	38 500 €
3,5	41 500 €
4	46 500 €
Par part fiscale supplémentaire	+ 5 500 €

Méthode de calcul et AMO

Méthode de calcul :

- Tableur crée par l'Espace Info Energie
- Cela reste des ordres de grandeur sur la base des devis et des dispositifs actuels

Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (devis Urbanis) :

- Obligatoire pour bénéficier de l'aide ANAH Habiter Mieux Copropriété
- Si voté, évaluation personnalisée de la situation de chaque copropriétaire vis à vis des aides
- Aide au montage de dossiers

Aides directes lecture

Quote part = montant revenant au logement (prise en compte des tantièmes)

Fonds de réserve = montant revenant au logement déjà provisionné

ANAH = si éligible, 25% des travaux (plafonné à 3750 €) + prime FART 1500€ + 30% de la mission AMO

Eco chèque = si éligible 1500 €

Crédit d'impôt = 30% du montant éligible, déduction faite des autres aides. Plafonné à 2400 € pour une personne seule, 4800 € pour un couple

PO éco chèque = Propriétaire occupant éligible à l'éco chèque
PO autre = Propriétaire occupant au dessus des plafonds éco chèque
PB = Propriétaire Bailleur

	Programme 4		
	PO éco chèque	PO autre	PB
Quote part			
Fonds de reserve			
ANAH Habiter Mieux			
Eco chèque			
Crédit d'impôt			
Reste à charge			

Aides directes bâtiment W

- T3 (37/1000èmes)

	Programme 0	Programme 4		
		PO éco chèque	PO autre	PB
Quote part	9379	25917	25917	25917
Fonds de reserve	1201	1201	1201	1201
ANAH Habiter Mieux	0	5329	5329	5329
Eco chèque	0	1500	0	0
Crédit d'impôt	0	1574	1697	0
Reste à charge	8178	16314	17690	19387

Aides directes bâtiment W

- T4 (46/1000èmes)

	Programme 0	Programme 4		
		PO éco chèque	PO autre	PB
Quote part	11660	32221	32221	32221
Fonds de reserve	1494	1494	1494	1494
ANAH Habiter Mieux	0	5348	5348	5348
Eco chèque	0	1500	0	0
Crédit d'impôt	0	2091	2214	0
Reste à charge	10167	21789	23166	25380

Mentions légales

L'Espace INFO ENERGIE (EIE) développe une mission financée par l'ADEME, la Région Occitanie et Toulouse Métropole visant à informer gratuitement et de manière objective sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le changement climatique.

Les informations et/ou conseils fournis par un Conseiller INFO ENERGIE au public sont indicatifs, non exhaustifs et à partir des seuls éléments présentés / demandés par le public.

Le choix et la mise en œuvre des solutions découlant des informations et/ou des conseils présentés par un Conseiller INFO ENERGIE relèvent de la seule responsabilité du public. La responsabilité du Conseiller INFO ENERGIE et de la structure accueillant l'Espace INFO ENERGIE ne pourra en aucun cas être recherchée.